



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
JEUDI LE 18 JUIN 2020, SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

RÉS. 144-2020

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 18 juin 2020 à 9 h 00, tenue à huis clos à partir de l'Hôtel de Ville, au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth, en vertu de la directive émise par le gouvernement du Québec le 15 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La séance est enregistrée sur bande audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir du site Internet de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet;
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;
Siège #3 – Madame Roxanne Simard-Mills;
Siège #4 – Monsieur Denis Miville;

Est absent de cette séance :

Le Maire – Monsieur Benoît Pilotto
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Denis Miville.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Monsieur le maire suppléant, déclare la séance extraordinaire ouverte à 9 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 145-2020

02 – DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal entre le 10 et le 15 juin 2020, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

RÉS. 146-2020

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère, madame Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Dépôt de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dérogation mineur du 21, route Chapais;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 147 - 2020

04 DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié préalablement la demande de dérogation mineure numéro 2020-0003 pour le 21, route Chapais qui concerne les lots numéros 6 338 061-P et 3 338 062-P;

Monsieur Denis Miville, maire suppléant, demande à madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'expliquer la demande de dérogation mineure aux conseillers présents. Ceux-ci ayant déjà fait l'étude du dossier au préalable.

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de lotissement concerne la subdivision d'un lot à être vendus ne respecte pas la réglementation en vigueur quant à la profondeur moyenne du lot. ;

CONSIDÉRANT QU' un plan de l'arpenteur est fourni à tous afin de bien identifier les des « lots A, B et C »;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur de chacun des « lots A, B et C » identifiés n'a pas la profondeur moyenne minimale;

CONSIDÉRANT QU' aucune construction n'est permise sur le « lot A » car il n'a pas la superficie minimale requise de 4 000m²;

CONSIDÉRANT QUE les « lots B et C » ne formeront qu'un seul et même terrain, la superficie totale de ses deux (2) parcelles respectera la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause aucun préjudice aux terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) a fait une recommandation favorable au dossier de dérogation mineure du 21, route Chapais.

Monsieur Denis Miville, maire suppléant, reprend la parole.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la dérogation mineure du 21, route Chapais tel que présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) par l'inspectrice

en bâtiments et en environnement de la MRC de Kamouraska le 3 juin 2020 en s'assurant que les dispositions prévues dans la bande riveraine soient respectées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – PÉRIODE DE QUESTION

Madame Nancy Lizotte mentionne que les citoyens avaient 15 jours, suite à l'avis publics du 1^{er} juin 2020, pour formuler toutes questions relatives à la présente demande de dérogation mineure.

Les gens étaient invité à le faire par écrits, soit par courrier ou par courriel à la Municipalité avant le 18 juin 2020, mais qu'aucune question n'a été reçues.

L'octroi d'une dérogation mineure implique le déplacement de citoyens et ils peuvent alors se faire entendre (art. 145.6 LAU).

L'arrêté ministériel du 7 mai 2020 (2020-033) remplaçant, à cet égard, les mesures qui avaient déjà été mises en place par le 6e alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 a donc eu pour effet de suspendre les processus de dérogation mineure à moins que le conseil « en décide autrement ». Dans ce cas, la procédure est « remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. »

08 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 148- 2020

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 9 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Denis Miville
Maire suppléant

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Denis Miville, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales